



Décembre 2015

N°28

Plan Local
d'urbanisme

Grands dossiers



Action de la municipalité



Vie locale



Culture et loisirs



Sommaire

3 Le Mot du Maire

Les grands dossiers

4-5 Plan Local d'urbanisme

Actions de la municipalité

6 Urbanisme

7 Bâtiment

8 Les rythmes scolaires

9 La semaine du goût à l'école - La commune a choyé ses anciens

10-13 Informations diverses

Vie locale

14-19 Vie locale

Culture et loisirs

20 Le P. RAV : Le Pire Reste A Venir

20-21 Visite guidée des Châteaux de Clérac

21 Conférence sur la vie dans le canton de Montguyon pendant la guerre 14/18

22-23 Ecole

24-25 Bibliothèque

26-27 La saison 2015 au musée : de juin à octobre

28-31 Les CAILLERES

32 La violette

33 En hiver, on mange des oranges

Vie pratique

34 Etat civil

35 Informations utiles



Rythmes scolaires
(p 8)



Visite guidée des
châteaux
(p20-21)



Directeur de publication : Guy PASQUET

Rédacteur en chef : Dominique MAUREL

Mise en page : Adeline MIMAUD

Impression : Imprimerie ROBERT

N° dépôt légal : 962

Le Mot du Maire

Chers Cléracaises,
Chers Cléracais,

Nous arrivons au terme de l'année 2015, et nous ne pouvons oublier les événements tragiques qui se sont déroulés en Janvier et tout récemment le 13 Novembre dernier.

Nos pensées doivent aller aux morts, aux blessés, à leurs proches, aux personnes présentes sur les lieux de ces attentats barbares. Ils étaient, pour la plupart, jeunes et n'ont commis qu'une seule erreur, celle de se trouver sur le chemin de ces meurtriers fanatiques, un vendredi soir.

Au stade de France, aux terrasses de cafés ou de restaurants, dans une salle de spectacles, lieux où les Français expriment leur liberté et leur « vivre ensemble », ils ont été frappés sauvagement.

Nous ne sommes pas à l'abri d'autres actions générées par ces barbares qui n'ont qu'un seul but de déstabiliser notre démocratie. Nous devons défendre cette richesse et montrer que nous ne serons jamais à genoux dans cette « belle France » patrie des Droits de l'Homme depuis 1789.

La peur, la division, la haine, proposées par ces criminels, ne doivent pas nous envahir, comme ils cherchent à nous l'imposer.

La liberté, l'égalité, la fraternité, la démocratie, la laïcité sont les trésors de notre France.

Les Fêtes de fin d'année seront l'occasion de montrer que nous sommes debout en communion avec notre famille, nos proches, nos amis.

L'équipe Municipale s'associe à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes et vous adresser leurs meilleurs vœux pour l'année 2016.

Bien cordialement.

Guy PASQUET



Cérémonie des vœux

Vous êtes cordialement invités à la cérémonie des vœux le samedi 09 janvier 2016 à 11 h 30 à la salle des fêtes

Plan Local d'urbanisme

La commune a décidé deux révisions accélérées du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans sa séance du 19 juin 2015 et sa modification simplifiée dans sa séance du 12 octobre. En quoi cela consiste-t-il ?

1. Les révisions accélérées

Elles concernent des modifications de zonage dans deux lieux-dits : La terre blanche et le Boulat.

- La Terre Blanche :

Le plan local d'urbanisme approuvé le 16 février 2012 ne répond plus aux exigences communales pour les raisons suivantes :

Depuis l'adoption du PLU en 2012, la frange Nord du bourg a connu de nombreux bouleversements qui, à ce jour tendent à se finaliser (travaux de la ligne grande vitesse (LGV -SEA), base Génie Civil, voie de contournement s'inscrivant dans le futur barreau Clérac/Bédénac).

Dans le cadre des travaux de la ligne, une base Génie Civil a été mise en œuvre temporairement au lieu-dit de « la Terre Blanche ». Le site tout particulièrement dégradé a perdu ses caractéristiques naturelles et agricoles puisqu'il a été totalement artificialisé pour les besoins d'une activité soutenue de travaux public pendant près de 4 ans avec la présence au quotidien d'une cinquantaine de personnes, de matériel de TP, de bureaux... À ce titre, ce site d'une superficie de 5 hectares a été totalement équipé, notamment par des adductions en eau, électricité, fibre optique, et assainissement semi-collectif.

Alors qu'une remise en état initial du site apparaît difficile et coûteuse, tout semble indiqué pour identifier ce site comme stratégique à l'échelle intercommunale au regard de sa localisation et des besoins exprimés en matière de développement économique de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge. COSEA/LISEA serait prêt à rétrocéder la totalité du site à la collectivité après travaux de remise en état partiel et/ou dépollution.

De même, il est à considérer la réalisation de la voie de desserte du bourg et de son inscription au schéma routier départemental en tant que barreau faisant le lien entre Montguyon et Bédénac (Le Jarcelet) sur la RN 10.

Or, si le PLU approuvé le 16 février 2012 avait offert la possibilité, au sein de son projet d'aménagement et de développement durables (PADD), de la reconversion économique d'une partie des emprises LGV reliées directement à la RN 10 par la liaison Nord, il s'avère que le PLU n'avait pris aucune disposition spécifique amenant à classer en zones agricoles et naturelles.

Dans la mesure où le contexte a évolué depuis 2012, il convient dorénavant que le PLU puisse permettre l'émergence d'un projet de zone d'activités économiques.

- Le Boulat :

le plan local d'urbanisme approuvé le 16 février 2012 ne répond plus aux exigences communales pour les raisons suivantes :

L'adoption du PLU en 2012 a supprimé des zones constructibles initialement inscrites au POS et les a transformé en zone agricole ou naturelle et forestière.

Considérant qu'il y a peu d'exploitations agricoles sur le territoire communale, soit 3 200 ha.

Considérant que la superficie ne représente qu'une petite partie de cette exploitation, soit 86a 96ca,

Considérant l'existence d'un dossier contentieux sur ce secteur, étant donné la délivrance d'une déclaration préalable lors de l'application du POS ; malgré les droits acquis, le PLU a supprimé

cette zone constructible ; il y a donc lieu de procéder à la régularisation de ce zonage, Dans la mesure où le contexte a évolué depuis 2012, il convient dorénavant que le PLU puisse permettre l'émergence de nouvelles constructions afin de redynamiser l'activité économique du secteur rural.

Pour toutes ces raisons le conseil municipal a décidé de procéder à ces deux révisions, et a déjà retenu un cabinet d'urbanisme pour le montage des dossiers. Le cabinet URBAM va donc s'associer à la municipalité pour l'élaboration de ce projet.

Une enquête publique aura lieu dans le milieu de l'année 2016 pour une adoption prévue fin 2016.

2. La modification simplifiée

Il s'agit là d'une procédure permettant la simplification d'écritures du règlement. Cette procédure est moins contraignante puisqu'il n'y a pas d'enquête publique mais seulement une consultation, qui est en cours, avant l'approbation prévue début d'année 2016.

Les motifs amenant à engager une procédure de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme approuvé le 16/02/2012 sont les suivants :

- La non prise en compte d'un zonage approprié de deux constructions existantes lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme aux lieux-dits « Genêt » et « la Berrie »,
- La simplification du règlement afin de diminuer la distance d'implantation de constructions, et également pour permettre de modifier les dimensions d'ouverture sur les façades de constructions existantes,
- La possibilité de construire dans les zones Nh (habitations isolées).

Traversée du bourg : La 2^{ème} tranche pour le 1^{er} semestre 2016

Aujourd'hui notre bourg a retrouvé une nouvelle jeunesse, un nouveau confort de sécurité, et une architecture par la diversité des matériaux. Le projet a été présenté lors d'une réunion publique avec la participation de Mr Baribas, représentant du Conseil Général. Celui-ci a commencé mi Septembre 2014. Les travaux comprenaient la réhabilitation de la chaussée, l'organisation du stationnement, la révision du réseau pluvial, et l'aménagement piétons.

Concernant la deuxième tranche, les travaux vont débuter fin Novembre pour s'achever en juin 2016. Ces travaux vont s'effectuer sur trois sections : Route des Gemmeurs (Route de Bedenac), Rue de la poste et Route des Châteaux. Les conséquences sur la circulation des véhicules et l'accès aux commerces ont bien sûr été évoqués, sachant que nous serons moins impacté sur cette partie par rapport au centre bourg. La municipalité va mettre en place des panneaux signalétiques pour informer au mieux les habitants et les riverains seront informés directement lors de l'avancement des différentes phases de travaux. Concernant la fermeture des routes et la mise en place de déviations, nous avons mis tout en œuvre pour faciliter les accès afin que l'économie puisse fonctionner dans les meilleures conditions. Nous remercions toute la population pour nous avoir soutenus malgré tous les aléas d'un tel chantier. Maintenant, cette dernière tranche permettra à notre commune d'être joliment traversée.

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par le conseil Général. Les travaux sont effectués en deux tranches en raison du montant total de l'opération. Ceux-ci sont pris en charge par le département à hauteur de 1 880 567.39€ HT. La contribution financière de la commune représente 695 043.96€ HT. Une participation financière de l'Etat a été sollicitée par le biais du fond de solidarité à hauteur de 80%.

Lotissement la Rente : Aménagement terminé et parcelles disponibles à la vente

Le projet du Lotissement de la Rente est terminé. La municipalité va mettre en place la pose de panneaux publicitaires afin de permettre la vente des terrains. Ce lotissement permettra d'accueillir de nouvelles familles au sein de la commune. La superficie de chaque terrain varie entre 500 m² à 1200 m². Le prix de vente des parcelles a été fixé à 21 € le m² viabilisé. Pour tout complément d'information, prendre contact avec la Mairie 05 46 04 13 12.

Il est également prévu une extension du réseau de l'éclairage public sur la route du stade. Les travaux s'élèvent à 953 639,20€ HT et feront l'objet d'une participation financière de Réseau de Transport d'Electricité, par le biais du Projet D'accompagnement Projet (32%), et de l'Etat par le biais du fonds de Solidarité Territorial (24,30%).



Restaurant : Amélioration pour plus de fonctionnalité

Afin de permettre l'agrandissement de la cuisine pour la rendre plus fonctionnelle, les travaux de nouveaux sanitaires en liaison avec la première salle de restaurant ont été engagés et sont maintenant terminés.

Longère : Les travaux débutent en Janvier 2016

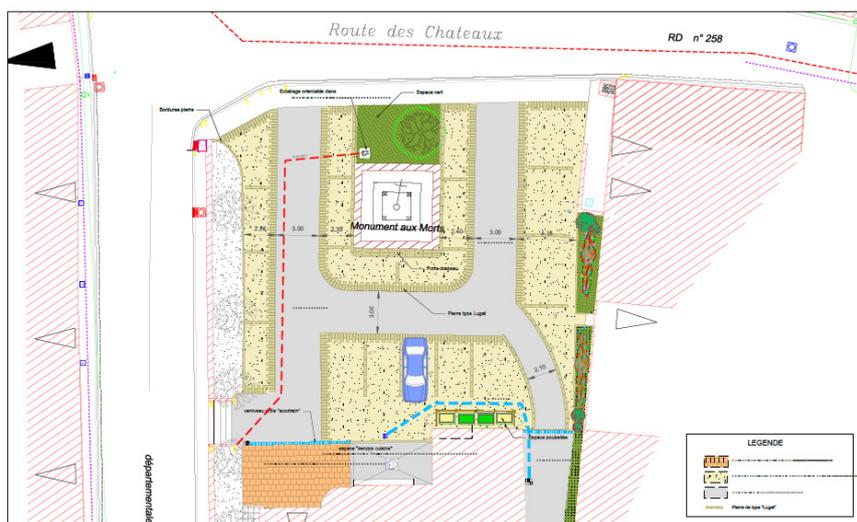
Les travaux du réaménagement de la longère vont démarrer début Janvier. La réunion du 12 novembre s'est déroulée avec toutes les entreprises retenues, suite à l'appel d'offre des différents ouvrages. C'est maintenant un bâtiment qui aura l'âme d'un nouveau projet pour une agence postale, une Bibliothèque, et un Logement. Le cabinet d'architecture So'Light de Chevanceaux supervisera les travaux. Les entreprises suivantes réaliseront le projet :

Lot	Entreprise	Montant HT
1. Gros œuvre	BUREAU Construction	119 719.80 €
2. Menuiserie bois pvc	BMS 17	41 518.06 €
3. Menuiserie aluminium	BIRON	34 694.50 €
4. Plâtrerie	CORBELLON	41 185.05 €
5. Carrelage - faïence	MALHOUROUX	31 875.80 €
6. Peinture	BOUDEAU VIECELI	15 754.90 €
7. Plomberie	BOYER	17 960.21 €
8. Chauffage	ALBERT SA	56 295.60 €
9. Electricité	JACQUET	36 082.55 €
10. VRD	BASTERE	41 828.73 €

Le coût total des travaux (hors architecte) est estimé à 438 057.21 € HT, soit 525 668.65 € TTC. La commune bénéficiera de subventions diverses auprès de différents organismes : la Fondation LISEA (suite au passage de la Ligne Grande Vitesse), l'Etat, la Région Poitou-Charentes, le Département. L'autofinancement serait ainsi d'environ 50 %.

Place de la salle des fêtes : Travaux pour le 1^{er} trimestre

Le conseil municipal a retenu l'aménagement (voir plan ci-après) de la place de la salle des fêtes proposé par Azimut Ingénierie. Les travaux devraient débuter courant du premier trimestre 2016 par l'entreprise SCOTPA pour un montant de 58 177.50 € HT



Les rythmes scolaires



Une réunion de rentrée a été organisée le 11 septembre 2015 afin de présenter la structure, les encadrants et les activités. Malheureusement, il n'y a pas eu beaucoup de participants.

La structure, du point de vue légal, est constituée de deux accueils collectifs de mineurs dirigés par Ludivine

SOULARD, pour les élémentaires, et Vincent GUERIN, pour les maternelles. Ils sont assistés par la coordinatrice Adeline MIMAUD;

L'effectif de l'année scolaire 2015 / 2016 est de 28 enfants de moins de 6 ans et de 60 enfants de plus de 6 ans.

Cette année, 6 groupes d'enfants ont été faits afin d'alléger leur nombre et surtout proposer des activités de meilleure qualité. Dix animateurs sont présents pour encadrer les enfants (dont 4 sont qualifiés pour l'instant).

Lors des vacances scolaires, les différents intervenants se réunissent afin d'établir un point sur les actions de la période passée et prévoir les actions à venir.

La répartition des activités n'a subi aucun changement majeur. Les lundis et jeudis de 13 h 30 à 14 h 00 sont des activités de temps calme (sieste pour les plus petits, lecture, coloriage). Les animations proposées les mardis et vendredis de 15 h 30 à 16 h 30 sont variées (sport, cuisine, jeux de société, créations manuelles, bibliothèque, activité musicale, nouveau : pour les plus petits : un atelier « adaptation » avec un seul et unique intervenant leur permettant de découvrir à leur rythme différentes activités : histoire contée, dessin, jeux collectifs...)

L'équipe des Activités Péri-Educatives reste disponible et à l'écoute des besoins des enfants. Elle participe activement à la vie de l'école en favorisant le « vivre-ensemble » et l'autonomie.

Le 18 décembre, un spectacle de chants sera proposé par les enfants participant aux activités, un stand d'objets fabriqués par les enfants sera également tenu. L'argent récolté sera reversé à l'association scolaire de Clérac.



La semaine du goût à l'école



Selon une coutume bien établie, à l'occasion de la semaine du goût, la municipalité offre aux élèves de CM2 un repas au restaurant local « les lacs bleus ». Cette fois, le thème retenu portait sur les légumes oubliés, autant pour la cantine que pour le repas gastronomique.

Cette année, ils étaient 23 enfants, accompagnés de leur directeur, de leur maîtresse et de la conseillère responsable. Joyeux et un peu excités, ils ont volontiers goûté à tous les plats : potages de légumes,

cassolettes de fruits de mer, magret de canard aux petits légumes d'autrefois et fondue chocolat fruits de saison.

Si les légumes n'ont pas obtenu l'unanimité, le dessert a remporté tous les suffrages !

La commune a choyé ses aînés



Comme chaque année, ce samedi 28 novembre, les Cléracais de plus de 65 ans étaient invités au traditionnel repas et spectacle organisés par la municipalité. Cette fois, sur 254 seulement 83 avaient répondu favorablement. Peut-être l'expression « repas des aînés » rebute-t-elle les plus jeunes retraités qui sont peu nombreux à participer...

Quant aux plus anciens, qui auraient sans doute été

heureux de pouvoir venir, certains se déplacent difficilement, d'autres sont malades ou en résidence médicalisée. L'équipe municipale leur souhaite un bon rétablissement et de bonnes fêtes de fin d'année.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire rappelait les tristes événements du 13 novembre et les sentiments qu'ils nous inspirent. Après une minute de silence, la fête reprenait ses droits.

Ceux qui se sont déplacés n'ont, semble-t-il, pas été déçus ! Le repas préparé par le restaurant « les lacs bleus » a fait l'unanimité ainsi que le dessert réalisé par notre pâtissier local. Merci à eux.

L'animation assurée par la troupe « Phono Laser » a permis à chacun de chanter et rire de bon cœur.

Tout l'après-midi, ont alterné, dans un décor coloré, chants populaires et blagues de bon ton, sans oublier Franky le célèbre ventriloque et son compagnon Miky !

Au milieu de ce joyeux spectacle, madame Jacqueline CLOUTOU, dont c'était l'anniversaire s'est vue remettre une plante par monsieur le Maire.

Puis à la fin, chaque dame est repartie avec une des roses qui décorait sa table.

Encore meilleurs vœux à tous pour l'année prochaine ! Merci pour votre participation et toutes nos excuses à ceux qui ont été oubliés.



Georges Boyer, médaillé de l'Ordre National du Mérite



Monsieur Georges BOYER, actuellement Président de l'Association Syndicale Libre des Propriétaires Forestiers de Clérac, s'est vu remettre la décoration de l'Ordre National du Mérite par le Général René PETER., officier de la Légion d'Honneur et officier de l'Ordre National du Mérite.

Georges Boyer est resté pendant près de 40 ans au sein de la même entreprise AGS (IMERIS, aujourd'hui).

Il s'est également impliqué au sein de la vie municipale pendant 18 ans en qualité de conseiller municipal.

Il a fondé l'Association Syndicale Libre des Propriétaires Forestiers de Clérac en 2002. Cette association a pour but de participer à la remise en valeur du massif forestier détruit par la tempête de 1999 en sachant que 60 % de sa surface boisée était constituée de parcelles inférieures à 30 ares répartie entre 515 propriétaires.

Le bilan de cette action depuis 12 ans :

- Regroupement de 89 propriétaires permettant aux plus petits d'accéder aux aides de l'Etat.
- Organisation et suivi des travaux de nettoyage et de reboisement négociés avec les entreprises locales sur plus de 450 hectares sur la commune de Clérac et les communes limitrophes.
- Restructuration de parcellaire sur 70 hectares et repositionnement des chemins ruraux par actes notariés et échanges multilatéraux.
- Organisation et suivi de l'entretien des plantations avec recherche de différentes filières pour valoriser le produit au mieux.
- Régularisation de pistes forestières en collaboration avec les municipalités de Clérac et Cercoux avec établissement d'un document d'arpentage et d'un acte notarié.
- Défense des propriétaires forestiers lors de la création de la ligne LGV et de la ligne électrique haute tension en étant l'interlocuteur privilégié, avec la municipalité, des entreprises en charge de ces projets pour favoriser la concertation, minimiser l'impact sur la forêt, et permettre des indemnités satisfaisantes et profiter des aides au reboisement compensatoire.



Impôts Locaux



Tous les contribuables exonérés de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière en 2014 le seront également en 2015 et en 2016.

SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE PAYÉ

Il vous est demandé de ne pas tenir compte des avis reçus.

SI VOUS AVEZ DÉJÀ PAYÉ

Vous serez automatiquement remboursés ; si besoin, vous pourrez en faire la demande dès le 9 novembre auprès des services des impôts.

Pour plus d'informations : www.impots.gouv.fr

Service audiovisuel

POUR ÊTRE PRÊT LE 5 AVRIL 2016

- 1 > Vérifier son équipement de réception TV
- 2 > S'il n'est pas compatible TNT HD, s'équiper avant le 5 avril
- 3 > Le jour J, effectuer une recherche et mémorisation des chaînes



Pour plus d'information, appelez le **0970 818 818** (prix d'un appel local) ou allez sur le site recevoirlatnt.fr

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public administratif placé auprès du Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

Elle assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes et veille à la protection et à la bonne réception des signaux de la TNT.

L'ANFR est chargée, dans le cadre du passage de la TNT à la Haute Définition, du plan d'accompagnement des téléspectateurs.



LE 5 AVRIL 2016, LA TNT PASSE À LA HAUTE DÉFINITION

TOUS À LA TNT HAUTE DÉFINITION

LE 5 AVRIL 2016



QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES TÉLÉSPECTATEURS ?
QUE FAUT-IL FAIRE POUR ÊTRE PRÊT LE 5 AVRIL ?



LA TNT HD ARRIVE DANS TOUS LES FOYERS : AIDONS NOS CONCITOYENS À LA RECEVOIR !

Un nouveau Président à l'ADMR Saintonge Sud

Comme prévu lors de l'assemblée Générale, au cours du Conseil d'Administration du 15 octobre 2015 Alain GRINGRAS a été élu Président de l'ADMR Saintonge Sud, en remplacement de Marie José BELLOT qui occupait le poste depuis plus de 12 ans, maximum prévu par les nouveaux statuts adoptés par l'AG extraordinaire en 2009.

Rappelons qu'à l'époque, l'Association, qui avait son siège à MONTLIEU LAGARDE, réalisait la majorité de son activité sur le canton de MONTGUYON ; les élus du canton avaient donc souhaité ramener le siège à MONTGUYON en lui fournissant un local. Ils avaient alors demandé à Marie José BELLOT, nouvelle élue juste en retraite d'en prendre la Présidence.

C'est en 2006 qu'Alain GRINGRAS intègre le CA, en 2009 il est élu Vice Président. Depuis, il n'a cessé de s'investir dans l'Association, en particulier sur le secteur de SAINT AIGULIN. Vu l'étendue du territoire, deux bénévoles n'étaient pas de trop pour assurer les visites des clients, la pose des téléalarmes et l'encadrement du personnel.

Aujourd'hui Marie José BELLOT laisse la Présidence et prend à son tour la Vice Présidence, ce qui ne change rien pour l'activité ; elle continuera de s'occuper du secteur de MONGUYON et Alain GRINGRAS du secteur de SAINT AIGULIN.

Le travail sur le terrain reste le même, mais la responsabilité et l'autorité changent de tête !

Bon courage au nouveau Président, merci à tous les élus et à tous les clients pour leur confiance et leur soutien.



Lucide : pour le dépistage gratuit du cancer

Aujourd'hui on pourrait guérir beaucoup plus de cancers s'ils étaient détectés plus tôt.

Vous avez plus de 50 ans ? L'association LUCIDE 17 vous propose de bénéficier gratuitement d'un dépistage du cancer du sein et/ou du cancer colorectal tous les 2 ans jusqu'à l'âge de 74 ans.

Dépistage organisé du cancer du sein :
Plus d'une femme sur deux y participe déjà.

Et vous ?

Ce dépistage consiste en une radiographie des seins appelée **mammographie** (couplée à un examen clinique) prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie et réalisée chez le radiologue de votre choix dans l'un des 14 cabinets de radiologie agréés en Charente-Maritime.

Votre mammographie (si elle est jugée normale) est systématiquement relue par un second radiologue : 82 cancers (4%) ont été détectés grâce à cette **seconde lecture** sur les 2 223 cancers dépistés avec Lucide 17 en 12 ans dans notre département.

Dépistage organisé du cancer colorectal :
Une personne sur trois y participe déjà.

Et vous ?

Ce dépistage organisé concerne en Charente-Maritime plus de 200 000 hommes et femmes âgés de 50 à 74 ans.

Le test proposé est un test de recherche de sang dans les selles : **nouveau***, simple et rapide, à réaliser chez soi.

S'il est positif, cela signifie que des traces de sang ont été retrouvées dans les selles et une coloscopie sera proposée pour déterminer l'origine du saignement.

*test immunologique

Pour plus d'informations, parlez-en à **votre médecin** ou contactez **Lucide** au 05 46 90 17 22.

Consultez aussi les sites : e-cancer.fr ou depistage-organise-cancer.esante-poitou-charentes.fr



Recensement militaire



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

ESN/SO – CSN POITIERS

Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (**e-recensement**) sur le site www.service-public.fr/papiers-citoyenneté puis « **recensement, JDC et service national** ».

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, (soit à la mairie, soit dans le coffre-fort via internet) est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

RETROUVER « **MA JDC SUR MOBILE** » EN UN CLIC SUR SMARTPHONE APPLE OU ANDROID (App Store ou Google Play)

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC ex JAPD)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense :

www.defense.gouv.fr/jdc

Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers

Mail: csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Téléphone: 05.49.00.24.69

Courrier: Centre Du Service National De Poitiers
Quartier Aboville - BP 90647
86023 POITIERS CEDEX

L'énergie

Tarot Challenge Sud Saintonge

L'Association "Tarot Challenge Sud Saintonge" organisera 3 journées tarot dans la salle des fêtes de Clérac durant le premier trimestre 2016.

- le samedi 02 janvier 2 concours à 14h30 et 21h00
- le samedi 20 février, 2 concours à 14h30 et 21h00
- le samedi 26 mars 2 concours à 14h30 et 21h00

Un lot à tous les participants.

Nous participerons à l'organisation technique de plusieurs concours du COSM du Lary à Orignolles et St Martin d'Ary. Le meilleur accueil sera réservé à tous les joueurs anciens et nouveaux

N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Contact chez la Présidente, Isabelle Duniaud au 0546042663 ou 0695781422.



Comité des fêtes : Les activités de 2015

Le comité des fêtes tiendra son assemblée générale le samedi 5 Décembre 2015.

Nous avons ouvert ce calendrier des animations avec un retour au théâtre le dimanche 29 mars, avec la troupe des DURATHIEURS D'jonzat. Du théâtre patoisant saintongeais qui a rassemblé beaucoup de monde et surtout suscité de franches rigolades avec les pièces, **Peur dix jhornaû d'veugne**, **L'quiub' daû trouésième âjhe**, **S'fratou, s'frat-ou pâ!** Un très bon après-midi de détente pour tous.

La journée pique-nique le 7 juin s'est déroulée au village du Ramard, une belle journée ensoleillée et chaude, le tivoli était le bienvenu afin de faire de l'ombre aux participants. Tout le monde repartait ravi, et prenait rendez-vous pour l'année suivante. Puis le **4 Juillet, soirée plein air** organisée avec l'Acca, diverses animations et grande soirée dansante animée par le groupe Flashback et ses danseuses, bonne ambiance et beaucoup de monde pour cette grande manifestation.

Les 4, 5, 6, Septembre ont eu lieu la traditionnelle **fête foraine du village**. Au programme : **vendredi soir** marché nocturne animé par le groupe musical **Back-up**, aux rythmes des spécialités culinaires de nos commerces ambulants, avec un temps super agréable. **Samedi** : course cycliste avec un peloton de très bon niveau, le concours de pêche au plan d'eau organisé par nos amis de l'Acca, le concours de pétanque, le concours de Tarot. Le soir, le feu d'artifice a été tiré à l'étang avec lampions et fanfare en présence des enfants et ont attiré de plus en plus de monde. **Dimanche** : le vide grenier et les concours de belote et pétanque, ont clôturé ce beau week-end qui a ravi petits et grands.

Nous avons organisé le 7 Novembre avec l'Acca, une grande soirée Choucroute animée par l'orchestre Thierry Coudret : belle soirée pour les 210 convives avec des **prosits** et une bonne qualité musicale pour les danseurs.

Après toutes ces animations, le compte d'exploitation se solde par un bilan en équilibre. C'est une équipe qui travaille au quotidien pour renouveler les animations. Nous faisons appel aux bénévoles qui veulent s'investir pour le comité des fêtes.

Merci à toute l'équipe du CFC. Nombreux sont ceux qui contribuent à notre réussite : la municipalité, l'ACCA, le foot, la pétanque, nos commerçants, artisans, industries, la presse locale, et toutes les personnes bénévoles habituées de notre association. Et surtout vous, **public**, qui venez nombreux pour vous amuser et faire la fête. A vous tous, merci vivement.

L'association Comité des Fêtes vous annonce la reprise de ses activités pour l'année 2016. Venez nombreux nous rejoindre le dimanche 13 Février avec la compagnie théâtrale des DHURATIEURS J'allons encore pleurer d'rire !!!!! Les autres projets et le calendrier seront définis et finalisés lors de prochaines réunions. Nous vous informerons sur l'avancement des festivités.

Toute l'équipe du Comité des Fêtes vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année, et tous nos meilleurs vœux pour l'année 2016. A très bientôt.

L'A.S.C.C. : Association Sportive et Culturelle de Clérac

Nouveau

Une nouvelle association a vu le jour. Le samedi 10 octobre, la population de Clérac était invitée à la constitution d'une Association Sportive et Culturelle à la salle associative. Une vingtaine de personnes s'est déplacée ce qui a permis de poser les bases de l'A.S.C.C. (Association Sportive et Culturelle de Clérac). Elle a pour objet de diffuser, d'organiser et de créer des manifestations sportives ou culturelles de loisir ou de compétition.

L'idée de départ est l'organisation d'une grande randonnée pédestre et VTT à travers les nombreux chemins forestiers de Clérac (style Neuvicquoise, Robinson des sables ou Forestière pour ceux qui connaissent). Trois circuits de différentes distances seront proposés aux marcheurs et vététistes.

Un conseil d'administration a été élu qui s'est mis aussitôt au travail. Actuellement en repérage, plusieurs boucles ont été expérimentées en VTT mais nécessitent encore du nettoyage. Une fois entretenues et balisées nous pourrions les proposer à nos adhérents pour 2016.

En associant une dimension culturelle à cette idée de base, des spectacles pourront être proposés. Spectacles de rue, dans la continuité de ce qui est proposé chaque été par la municipalité, mais aussi spectacles en salle : théâtre, musique, etc.

Les adhérents pourront bénéficier de divers avantages, comme la participation à des randonnées guidées sur Clérac, des bons de réduction et d'achat chez nos partenaires (magasins de sport), des réductions à l'entrée des spectacles payants et le plaisir de venir nous aider quand on aura besoin d'eux ...

les premières cotisations seront valables pour l'année 2016.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter les membres du bureau :

Président : Christophe Vallade, 1 rue du Brandard, 06 84 78 37 50

Vice Président : Jean Philippe Bernard, 4 rue de Lesné, 05 46 04 27 85

Secrétaire : Pascal Priouzeau, 3 Vérines, 05 46 04 28 44

Trésorier : Mathieu Reygnier, 3 Chemin du Bois de Teurlay, 06 82 43 18 52

D'ores et déjà ont été évoqués ou sont en préparation : la randonnée du 19 juin, un spectacle de danses folkloriques en juillet, un spectacle à la salle des fêtes le 10 décembre.

Pour adhérer, c'est facile. Contactez l'association par mail qui vous enverra un bulletin d'inscription.

Ecrivez nous à : ascc.clerac@gmail.com



Le Mexique à Clérac ?

Dans le cadre de l'association, il existe un projet d'accueil d'un groupe folklorique mexicain d'une vingtaine de personnes (musiciens et danseurs) dans la deuxième quinzaine de juillet, et cela pour une semaine. Les dates exactes ne sont pas encore connues, mais il est important de savoir dès à présent si nous disposerons d'un nombre suffisant d'hébergeants. Les contraintes concernent non seulement le logement mais aussi les repas. Le groupe est dirigé par Alejandro Coronado, dit Alex, de la ville de Saltillo dans le nord-est du Mexique. Sa troupe est composée essentiellement d'étudiants. Alex est venu à plusieurs reprises à Clérac (dont il garde un souvenir ému) dans le cadre du Mondiofolk de Montguyon (2 fois) et deux autres fois avec un groupe de mexicains apprenant le français à l'Alliance Française de Saltillo.

Les personnes intéressées pour héberger peuvent dès à présent se faire connaître auprès d'Annie Billaud (tel : 05 46 04 13 68 - courriel : billaudannie@sfr.fr)

Association scolaire



L'association scolaire de Clérac vous présente sa nouvelle équipe :

Présidente : Mme Van Wynsbergh Catherine : 07.61.09.44.91

Trésorière : M^{me} Boin Corine : 06.16.70.17.33

Secrétaire : Mme Brossard Alexandra : 06.20.39.90.57

Nous remercions l'ancien bureau pour son travail de l'année passée.

L'association permet de financer des projets divers pour les élèves de l'école (sorties culturelles, petits achats...)

Pour cela, l'association organise tout au long de l'année différentes manifestations.

Ces manifestations sont aussi l'occasion de créer des moments de partage et de convivialité autour de l'école.

Que vous ayez des enfants ou pas à l'école, tout au long de l'année, vous pouvez aider l'association en donnant un peu de votre temps ou en participant à nos manifestations. Afin de transmettre vos idées, vos suggestions ou vos remarques, écrivez nous à :

association.scolaire.clerac@hotmail.fr

Les manifestations de l'année 2015/2016

Goûters : (devant l'école) 1 part de gâteau + 1 jus de fruit = 1€

jeudi 10 décembre croissant

jeudi 14 janvier galettes des rois

jeudi 11 février beignets

jeudi 10 mars crêpes

jeudi 7 avril pain fromage

jeudi 12 mai chocolatinnes

jeudi 16 juin glaces

Marché de Noël avec le Père Noël : vendredi 18 décembre à 17h00 à la salle des fêtes (bricolages réalisés par les enfants, vente de bijoux, jouets, sapin, foulard, lingerie, vins divers artisans, maquillage, vente de gâteaux fabriqués par les enfants de l'école) restauration sur place (frites saucisses paëlla)

Loto : samedi 6 Février-salle des fêtes

Carnaval : samedi 2 avril avec goûter et défilé dans les rues l'après-midi avec monsieur Carnaval. Le samedi soir soirée carnaval avec repas

Vente de muguet : 1er mai parking de l'épicerie

Kermesse : samedi 25 juin après-midi avec spectacle des enfants organisé par l'école et les APE, suivi des jeux pour les enfants et d'un repas animé par l'association scolaire

Concours de pêche : courant mars ou avril

Vente de bulbes : printemps

Tous les habitants de CLERAC et des alentours sont les bienvenus pour participer à toutes nos manifestations.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

L'association scolaire vous souhaite de bonnes fêtes et une excellente année 2016.

Club de l'amitié



Voici un an que « le club de l'amitié » a retrouvé un nouveau souffle. Environ 25 à 30 personnes se retrouvent chaque deuxième mercredi du mois à la maison des associations.

Au cours du deuxième semestre notre club a organisé un concours de belote pour les membres de l'association. Tous les participants ont reçu un petit cadeau.

Le 12 août nous avions prévu un pique nique à la promenade de la Lune mais le temps nous a obligé à nous replier à la maison des associations. Malgré un cadre

moins agréable cette première expérience a été très appréciée. Les participants sont prêts à la renouveler aux beaux jours.

Le 25 octobre nous avons fait notre repas de fin d'année à «l'auberge des lacs bleus» thème « la poule ».

Nous terminerons l'année 2015 avec une petite décoration de la place de la gaieté et le 16 décembre en partageant notre goûter avec les enfants de l'association « Loisirs et Partage ».



Les Anciens Combattants



La cérémonie du 11 novembre 2015 s'est tenue sur la place du Souvenir. Les messages de paix ont été prononcés par Guy Pasquet, Maire de Clérac, et par Jean-Claude NOININ, président de l'Amicale des Anciens Combattants de Clérac.

Monsieur TIBULE s'est vu remettre la médaille de porte drapeau.

Les enfants et les enseignants de l'école de Clérac ont déposé leurs bouquets de fleurs au pied du monument aux morts avant de chanter la Marseillaise. Le président de l'Amicale les a remerciés chaleureusement pour leur prestation ainsi que les porte-drapeaux.

La fin de la cérémonie s'est clôturée par un verre de l'amitié.

COSM du Lary



U17

Cette année le club de football du COSM du Lary a engagé trois équipes seniors, après l'arrivée de nombreux nouveaux joueurs et jeunes issus du club. La saison passée a vu une double montée historique pour le club : l'équipe A a accédé à la 2^{ème} Division et l'équipe B à la 3^{ème} Division.

Cette nouvelle saison a bien débuté concernant le terrain. L'équipe A parvient à se mettre au niveau de la 2^{ème} Division et occupe actuellement le milieu de tableau. Concernant la réserve, les résultats sont plus compliqués. L'équipe est composée de jeunes joueurs qui effectuent leur première saison avec les seniors.

Espérons qu'elle puisse se maintenir dans cette divi-

sion. Enfin concernant l'équipe C, celle-ci se défend très bien et occupe la première partie de tableau. N'hésitez pas à venir voir des matchs pour la suite du championnat. L'équipe A joue ses matchs sur le terrain de Clérac le dimanche à 15h, juste avant l'équipe C en lever de rideau. L'équipe réserve joue sur le terrain d'Orignolles le dimanche à 15h.

Du côté des manifestations, le club a organisé son traditionnel repas moules/frites, début août au terrain de pétanque de Clérac. Celui-ci a réuni 150 personnes et a marqué le début de la reprise des entraînements chez les joueurs. Dernière manifestation en date, le loto organisé le mois dernier dans la salle des fêtes d'Orignolles avec la présence de plus de 250 joueurs. Le prochain rendez-vous est fixé pour le 31 décembre, à la salle des fêtes de Clérac pour le réveillon du club (informations/réservations : 05.46.04.43.99 ou 05 46 04 18 84)

Le club est toujours un acteur majeur du Groupement Jeunes Sud Saintonge des catégories U17 à U11 avec les clubs des alentours. Les équipes U17 et U15 sont actuellement en passe de pouvoir prétendre à la division supérieure pour la seconde phase.



U15 groupement de jeunes



Débutants

Pour toutes informations afin de pratiquer le football ou rejoindre notre association :
 Christophe Peyremole, responsable des entraînements et équipe A : 06.33.81.15.65 ou
 Bruno Géron, responsable équipe B et groupement de jeunes : 06.09.90.96.74.

Saintonge Boisée Vivante

A propos de l'utilisation des pesticides à proximité des milieux aquatiques

En avril 2009, la préfecture de Charente Maritime a pris un arrêté (arrêté n°09-1576) réglementant l'application des pesticides sur les fossés, les points d'eau, les forages, les évacuations des eaux pluviales (caniveaux, avaloirs et bouches d'égouts).

On peut constater en circulant sur la commune de Clérac et plusieurs autres communes, que les prescriptions de cet arrêté ne sont toujours pas respectées. Ce que l'on peut voir le plus souvent, parce que cela laisse des traces, c'est un désherbage chimique à proximité des fossés et même dans les fossés. Cette pratique est très néfaste pour les organismes aquatiques, dont certains entrent dans la chaîne alimentaire, et pour la qualité des eaux de surface qui alimentent, après un délai plus ou moins long, les nappes destinées à l'approvisionnement domestique.

Par ailleurs, les désherbants utilisés sont dangereux aussi pour les personnes qui les appliquent ou qui les respirent. A ce sujet, il faut rappeler que le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a classé en mars dernier le glyphosate (principe actif du Round-up et de produits d'autres marques) comme « cancérogène probable chez l'homme ». Le ministère de l'écologie vient d'ailleurs de décider d'en interdire la vente dans les jardineries.

Pour autant, les professionnels auront toujours accès à ces produits et on peut constater que certains ne respectent pas, peut-être par ignorance, la réglementation.

Au moment où certaines communes, nos voisins de Cercoux par exemple, ont décidé de ne plus employer de produits phytopharmaceutiques sur les espaces dont elles ont la charge, il faut que tout un chacun fasse aussi un effort pour que la santé de tous soit préservée et au moins, que les prescriptions de l'arrêté préfectoral soient respectées.

A. Nougé, Vice-président de SBV

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral (Impression couleur)

Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHÉRBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

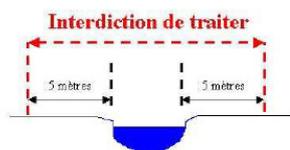
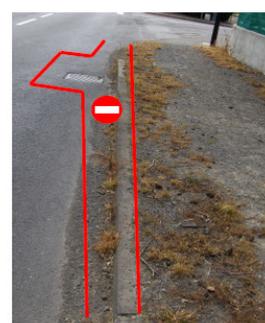
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000^e. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS LES FOSSES (MÊME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUITTS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000^e.



SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'ÉGOUT.



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS.

EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'À 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.

Panneau disponible sur le site internet : www.pesticides-poitou-charentes.fr

Le P. RAV : Le Pire Reste A Venir



La compagnie Gonzo nous a présenté son nouveau spectacle « Le P. RAV » (Le Pire Reste À Venir) le jeudi 06 août 2015.

Cette compagnie était déjà venue à deux reprises nous jouer leurs spectacles de rue. D'abord en 2007, le 12 juillet, ils étaient venus sur la place de la mairie avec une moissonneuse batteuse sur laquelle ils faisaient des percussions. Puis le 14 août 2011, dans la cour de l'école, les « ets Morel et Morel » utilisaient un échafaudage pour leur histoire musicale.

À chacune de ses prestations, la compagnie Gonzo associe la musique mais ne se sert pas nécessairement d'instruments. Une clé à molette, une

truelle, un morceau de bois, tout est prétexte à expérience musicale. On en a eu confirmation avec ce nouveau spectacle où les caddies de supermarché ont servi de support. Stéphane Pelletier était au saxophone et autres souffleries, son frère Éric aux percussions diverses et Joël Grizeau à la guitare et tout ce qui gratte. Ils étaient accompagnés de deux circassiens pour les jonglages : Colas Rouanet et Mattia Thega Furlan.

Le public a été mis à contribution pendant les jonglages et a fourni la « Reine » de la consommation, puisque le thème était l'hyper consommation et l'absurdité de la façon dont on nous manipule et nous pousse à consommer toujours plus.

Cent vingt personnes ont assisté à ce spectacle offert par la Communauté de communes.



Visite guidée des châteaux de Clérac



Château de Caillères

L'office de tourisme de Montguyon a proposé, cet été, des visites de village et Clérac a pu en bénéficier. Une cinquantaine de personnes a pu profiter des explications du guide conférencier, Christophe Métreau. Cette balade semi nocturne avait pour thème les châteaux de Clérac. La première visite a été pour le plus ancien, celui de Caillères.

Les détails architecturaux ont été dévoilés à l'assistance avec beaucoup de précisions et ont permis de dater certaines parties du bâtiment. En l'absence de documents, ce sont souvent ces détails qui permettent de comprendre l'évolution des bâtisses à travers les siècles : agrandissements, restauration, etc. Monsieur

Jean-Paul Grasset (qui écrit les articles sur l'histoire de Clérac dans ce bulletin) était également présent et les échanges sur l'histoire communale s'en sont trouvés enrichis. Dans l'assistance, une dame du Canada se présenta comme étant une descendante des Caillères. Mais les deux historiens locaux l'ont mise en garde car il existe plusieurs branches des Caillères.

Tout le monde a convergé ensuite vers le château de l'Espis, racheté récemment et en plein travaux. Là encore, Christophe Métreau nous a raconté l'histoire de cette bâtisse et présenté les détails architecturaux dont certains copiés de la maison bourgeoise du bourg où le propriétaire, Jules Nau, Maire de Clérac puis Conseiller Général, avait passé son enfance. Tout le monde a pu voir l'emplacement des initiales en fer forgé, incluses dans les grilles d'entrée et passer devant l'un des neuf puits de la propriété.

L'église puis la maison Geneuil, qui a servi d'hôpital militaire pendant la guerre 14/18, furent les troisième et quatrième destinations. La façade de la maison de Jules Nau a été scrutée et détaillée attentivement et les similitudes avec le pavillon central du château de l'Espis ont été soulignées.

La promenade s'est terminée sur la place de la mairie où Christophe nous a fait l'historique des foires et des écoles du village.

C'était une balade très enrichissante et la douceur de la soirée l'a rendue encore plus agréable.

Ces visites n'auraient pas eu autant d'intérêt si les propriétaires des châteaux ne nous avaient pas autorisés à en franchir les grilles. Qu'ils en soient ici remerciés.

Conférence sur la vie dans le canton de Montguyon pendant la guerre 14/18

Christophe Métreau, guide conférencier et historien local, était à Clérac le 20 novembre pour nous parler de la vie dans nos campagnes pendant la « Grande guerre ». Il a commencé par resituer le contexte économique et politique de l'époque : une population tournée vers le travail de la terre et l'idée de revanche vis à vis de l'Allemagne pour récupérer l'Alsace et la Lorraine. C'est dans ce contexte que les sociétés de gymnastique et de tir ont été créées pour éduquer la jeunesse (l'une d'elle a d'ailleurs donné naissance aux Girondins de Bordeaux).

Le 02 août 1914, lorsque l'ordre de mobilisation générale a été divulgué, la population était prête pour une guerre qui ne devait pas durer. L'affichage dans les villages, le tocsin des clochers et les tambours des garde-champêtres avertirent la population. Les secrétaires de mairie comme Louis David, également instituteur à la Genétouze, n'hésitaient pas à traverser la campagne pour informer les populations les plus reculées.

Les appelés, entre 20 et 48 ans, partaient de la gare de Montguyon avec de quoi manger pour une journée. Le départ de tous ces hommes, chargés de famille pour la plupart, a eu des conséquences importantes pour l'activité économique et le développement des communes. Des familles, aisées avant la guerre, se sont retrouvées « à la peine » en l'absence du chef de famille. À Clérac, on peut estimer le nombre d'appelés à 20 % de la population du village. 75 % étaient des agriculteurs et 15 % y étaient liés par leur métier (les métiers du fer, comme les charrons, les forgerons ou les mécaniciens). Des maires et conseillers municipaux étaient ainsi appelés et les conseils se passaient à effectif restreint rendant les décisions prises illégales car non prises avec le quorum. Une loi de 1915 vint légaliser tout cela en s'adaptant à la situation : « En cas de mobilisation, le quorum est atteint par la majorité des conseillers non mobilisés ». C'est sans doute pour cela qu'à Clérac on ne trouve trace que de trois délibérations entre 1915 et 1918.

Les femmes durent remplacer la main d'oeuvre masculine partie au front. La réquisition des bestiaux : boeufs, chevaux, etc., des charrettes, des voitures, attelées ou non, des camions, ne facilitait pas la tâche. Des prisonniers Allemands, cinquante à Clérac, vinrent aider aux travaux mais la tâche était immense et tout le travail ne peut pas être fait. L'industrie manque de main d'oeuvre qualifiée. Les terres cultivées sont moins nombreuses et les récoltes moins abondantes. En 1918, année de sécheresse, il n'y a plus de céréales en stock. Chaque village est rattaché à un moulin et à un seul boulanger, on manque de tout, d'autant qu'il y a des réquisitions aussi sur la nourriture qu'on envoie au front pour les soldats ($\frac{1}{4}$ des récoltes de vin par exemple). Il faut aussi nourrir les réfugiés : Belges, Serbes ou Français. Des cartes d'alimentation sont distribuées par les secrétaires de mairie. Il est interdit de manger de la viande trois jours dans la semaine. Le pain est rationné en fonction de son travail : 600 g pour un travailleur de force, 200 g pour un enfant, etc. le préfet demande également aux communes de soutenir l'effort de guerre à proportion de 20 centimes par habitant.

Dès 1914, des hôpitaux militaires sont installés un peu partout pour accueillir tous les blessés. Ce sont des maisons de particuliers, des salles des fêtes, des écoles, ... Le Maire de Clérac, Jules Nau, prête sa maison (la maison bourgeoise qui se trouve derrière la salle des fêtes). La population donne des lits, du linge, etc. 50 lits sont disponibles à Clérac.

À la fin de la guerre, le canton a perdu 2 300 habitants. Des monuments seront, plus tard, dressés pour que personne n'oublie. Cette conférence fut très instructive et suivie par un public très attentif. Elle était agrémentée par un diaporama de documents et de cartes postales d'époque. Divers documents, notamment sur le monument aux morts, avaient été installés dans la salle et ont attisé la curiosité des participants.



Ecole

Les 9 élèves de CE1 vous présentent quelques éléments de leur classe !

	<p>Dans la classe nous avons trois pots pour les pailles. Nous mettons une nouvelle paille chaque jour d'école. Le pot bleu c'est pour les unités, le jaune c'est les dizaines et le rouge c'est les centaines. Quand nous aurons fait 100 jours d'école, nous devons amener notre collection de 100 choses. Gabrielle</p>
	<p>Dans notre classe il y a Bobby. C'est un axolotl. Chaque jour il mange huit graines et il est blanc et rouge. Kélya</p>
	<p>Dans la classe il y a la fleur du comportement. Il y a 3 couleurs qui peuvent changer : orange, vert, rouge. Il y a 15 CP et 8 CE1. Les CP sont à droite et les CE1 à gauche. On a un tableau dans le coin. Lilou L. et Marion</p>
	<p>Dans le coin regroupement il y a des bancs pour tous les enfants et il y a un tapis. Lilou PS</p>
	<p>Dans notre classe il y a une affiche pour les services. Je m'appelle Quentin LAVIGNE et mon service c'est faire la météo. Chaque enfant a un service. Les services changent toutes les 2 semaines. Quentin</p>
	<p>Pour apprendre à lire les CP utilisent un livre de lecture qui s'appelle Bulle. Dans la classe il y a une boîte aux lettres parce que Milo leur dépose du courrier pour apprendre à lire. Rémi N.</p>
	<p>Je m'appelle Samuel DE OLIVEIRA. J'ai sept ans. J'habite à Clérac, j'ai une maison. Je suis en CE1. J'ai un vélo. Samuel</p>

Séjour sur l'île d'Oléron

Les classes de CE2-CM1 et CM2 ont participé à un séjour d'une semaine sur l'île d'Oléron.

Nous sommes partis le 14 septembre 2015. La route était longue. Elle a duré 2 heures et quart. Quand nous sommes arrivés, nous avons été accueilli par Laure et Bertrand.

Nous nous sommes installés dans les chambres. Les classes étaient réparties dans deux bâtiments : La Cotinière et l'île d'Aix. On a visité des ports : la Cotinière, le Château d'Oléron et Boyardville.

Nous avons fait du tir à l'arc et de la sarbacanne. Puis, les 2 classes ont fait une randonnée dans les dunes et les forêts. Le mercredi, nous sommes restés à l'intérieur du centre à cause de la météo.

Le dernier soir, on s'est bien habillé pour aller à la boum.

Le vendredi 18 septembre, nous avons rassemblé nos bagages puis nous sommes partis direction Clérac.

Merci à la mairie, à la région, à l'association des parents d'élèves, à Monsieur Nibéron, à nos parents et à nos enseignantes.

Les élèves de CE2, CM1 et CM2
écrit par Valentin, Enzo, Lénaëlle et Floriane



Le tir à l'arc



La pêche à pied



Bibliothèque



Bibliothèque

Place de la Mairie - 17270 Clérac
Courriel :

bibliotheque.clerac@orange.fr

Tél. : 05-46-70-07-78

Horaires d'ouverture

- mardi et jeudi de 16h30 à 18h30
- samedi de 10h00 à 12h00

La bibliothèque est gratuite et ouverte à tous

A tout moment l'équipe peut être à votre écoute :

* site Internet <http://www.mediatheques-haute-saintonge.com/>

Il vous permet de :

Consulter les documents qui se trouvent dans les Médiathèques du Sud-Saintonge.

Réserver directement les documents qui vous intéressent dans la médiathèque ou vous êtes inscrit.

<http://charente-maritime.fr/mediatheque-dep/>

Il vous permet de consulter le catalogue de la Médiathèque Départementale de Saintes et de venir nous faire vos réservations.

* **Sur les étagères ou dans les bacs :**

- albums, BD et Mangas pour petits et grands
- policiers, thrillers, romans, SF et Héroïc Fantasy pour jeunes, ados et adultes
- le Fonds Local (ouvrages régionaux divers)
- des livres "documentaires" pour tous
- des revues Jeunes et Adultes

Mais aussi :

- CD, CD-ROM, DVD (films d'animation, longs métrages, documentaires)

Toutes ces collections sont renouvelées, améliorées, enrichies tout au long de l'année par :

- le passage du bibliobus de la Médiathèque Départementale de Prêt qui passe deux fois par an pour un échange de 400 ouvrages. (19/11/2015)

- la navette SLEM (Service de Livraison Express Mensuel) qui nous livre vos réservations.
N'hésitez pas à venir nous faire vos demandes.

- Exemple d'achats fait chez Mollat le 3 novembre :

Millénium T4, Astérix, Un amour impossible, Le doute, Eva, Titeuf, 2084, Opération Napoléon etc...

Et encore :

- deux ordinateurs avec accès à Internet, scanner et imprimante
(Participation financière de 0,15 euros par impression)

* **Des activités et animations**

* A.P.E (Activités Péri Educatives)

Le mardi et le vendredi nous recevons les groupes périscolaires.

Les activités que nous avons réalisées :

Lecture Kamishibai (Théâtre en bois)

Réalisation de reproduction du peintre Archimboldo

Réalisation d'étoiles et Petits Rennes pour mettre dans le sapin de Noël

Et pour les plus petits réalisation d'un pantin père noël



*** les partenariats avec :**

- les bibliothèques Sud Saintonge de Bussac-Forêt, Chepniers, Chevanceaux, Montlieu-La Garde, Orignolles, le SIVOM de Saint-Palais de Négrignac ,Montguyon et Cercoux.
- la Médiathèque Départementale de Prêt à Saintes qui prête Livres, CD, DVD, CDROM, expositions, Tapis de lecture et qui propose des journées de formation.

La Médiathèque de Haute Saintonge de Jonzac qui propose et coordonne des expositions et des animations, organise des journées de formation et réuni toutes les bibliothèques du canton de Jonzac permettant des échanges enrichissants.

La Communauté des Communes de Haute Saintonge qui subventionne des animations, des spectacles et certains équipements dont les bibliothèques ont besoin (film plastique, serre-livres etc.).

*** L'équipe :**

Sandra Bergès (employée), Alexiane Niberon (employée par la Communauté de Communes)
Les Bénévoles : Marie-Claire Caillé, Line Boutin, Annie Gascoin, Nadège Renaud, Henriette Courtin, Denise Cloutou.

Nous remercions les personnes qui nous apportent des livres. Il est bon qu'elles sachent que les ouvrages sont triés en fonction de leur état, et de leur ancienneté. Tous ne figureront donc pas dans le catalogue.

La saison 2015 au Musée : de juin à octobre



Musée

Route des Châteaux - 17270 Clérac

Courriel : musee.clerac@orange.fr

Tél. : 05-46-04-07-83

Ouverture du Musée

du 1^{er} mai au 31 octobre 2014

Mardi et mercredi 14h à 18 H 30

Du jeudi au dimanche de 10h à 12 h et
de 14h à 18h30

Par une pluie diluvienne, les retraités du RPA de COUSTRAS ont visité le musée et l'église, ont dégusté le pineau du Château de la MAGDELEINE, et ont pique-niqué dans la salle des associations, car le temps ne permettait pas de s'installer au plan d'eau.

Le beau temps de retour, ils se sont promenés à la « balade de la lune ». Ils ont trouvé le village très joli, fleuri et ont apprécié l'accueil.

Le samedi 13 juin, à nouveau un groupe de BARBEZIEUX, 21 randonneurs, malgré la pluie, ont visité notre musée avec beaucoup d'intérêt, d'autant plus que certains, anciens ébénistes ont reconnu le travail de l'installation des outils bien rangés dans chaque salle, quant aux dames, les belles porcelaines ne les ont pas laissées indifférentes.



Contents de leur après-midi, ils sont repartis pour BERNEUIL en CHARENTE, proche de BARBEZIEUX.

L'Association AHAVA de ST HERBLAIN proche de NANTES en Loire Atlantique composée de trois personnes en mobilité réduite avec leur deux accompagnateurs sont venus passer quelques jours en Charente Maritime. Ils ont profité en partie du musée et de l'église ; nous les retrouvons dans le jardin fleuri profitant du soleil.

En juillet, le temps caniculaire a réduit la fréquentation, cependant le Vendredi 24 juillet, 5 vacanciers sont venus de loin, de « la Réunion ». Après une randonnée dans la région en vélo électrique, ils ont fait une halte au musée accompagnés de Dominique SYLVESTRE, animatrice à l'office de tourisme de MONTLIEU la GARDE. Dans notre petit village, le musée représente une ouverture sur le monde....

Petit retour en arrière : depuis 2006, nous avons reçu beaucoup d'anglais, un couple de hollandais, 2 allemands, 2 espagnols, 6 belges, 2 polonais, 2 irlandais, 2 suisses, 2 bulgares, 4 canadiens, 2 tunisiens, 2 habitants du Surinam et 1 de Guyane (région française) un couple de martiniquais ainsi que 8 australiens et cette année 2 colombiens ainsi que 5 réunionnais.

Suite à cet aparté, le musée de Clérac est représenté comme chaque année à la fête médiévale de MONTGUYON. Le stand est situé avec celui de l'office de tourisme. Il a pour but de faire la promotion de notre loisir culturel.

Merci à l'artiste Hélène DURAND qui a exposé pendant les 3 premiers mois de la saison au musée

D'août à novembre 2015 l'exposition sur la guerre 14-18 qui avait eu lieu en novembre 2014 à la salle des fêtes de CLERAC a été reproposée.



Une exposition avec plein de souvenirs, grâce aux cléracais, encore merci Une visite guidée à CLERAC organisée par l'office de tourisme de MONTGUYON commentée par Christophe METREAU, un cléracais, s'est terminée au musée avec une exposition sur les châteaux et maisons nobles de la région prêtée par la commune d'ORIGNOLLES et l'exposition sur la guerre 14-18. Un pot de l'amitié a été offert par la commune.

Les journées du patrimoine samedi 19 et dimanche 20 septembre 2015 ont attiré plus de 130 visiteurs. Parmi eux se trouvait l'ancien maire de LA CLOTTE Monsieur LOYER venu avec sa femme. Une exposition sur le thème des arbres généalogiques a généré un vif intérêt en présence de Monsieur Jean Pierre BRECHENMACHER de COUSTRAS, animateur gé-

néalogiste.

Une promenade organisée par l'association MOTO CLUB CAGOUILLES 16, partis de BARBEZIEUX pour GUITRES, a fait passer 17 motards par le musée de CLERAC.

Pour clôturer la saison, rien de mieux qu'une participation au salon organisé par l'association « LOISIRS et PARTAGES » le dimanche 11 octobre 2015 avec le thème du travail et des passions des femmes.

C'est l'heure du thé, au musée avec une Exposition de théières et une animation autour du thé pour 63 visiteurs.

De la culture et cueillette du thé à la dégustation de différents thés tels que darjeeling (thé noir riche et subtil), earl grey Ceylan (grand cru St James) et vert fleuri jasmin (chine), servi par l'association « autour du thé » et offert par notre commune.

Ainsi la saison 2015 au musée s'achève. Et bientôt une nouvelle saison avec un nouveau projet et une exposition de 100 théières pour 2016.



Pose d'une œuvre d'art au musée

Le 13 novembre, une sculpture imposante, 1,50 m X 1,50 m, a été posée dans la cour du musée.

Réalisée en 1999, cette sculpture était exposée depuis 2 000 à La Maison de la Forêt mais des travaux d'agrandissement l'ont amené à déménager et c'est vers le musée de Clérac que son auteur s'est tourné, pour notre plus grand bonheur.

Cette oeuvre en pierre d'une tonne a été créée par « La Fidélité de Guîtres », nom de compagnon de Jérôme Bordet, tailleur de pierre et sculpteur de Chepniers. Elle est l'aboutissement de son travail de réception comme Compagnon du Tour de France. Après Angers, Nîmes, Lyon puis Nantes, Jérôme a terminé son Tour à Bordeaux et y travaille encore.

Cette oeuvre a nécessité des centaines d'heures de travail. Elle a été faite à partir d'un bloc de pierre de Teroux (Vienne), pierre de calcaire crayeux du Jurassique moyen. Pour Jérôme, qui voulait réaliser un travail « tortueux », tout en courbes, la rosace de la façade nord de la cathédrale Saint André de Bordeaux était un modèle idéal. C'est donc la reproduction de cette rosace que tout le monde peut admirer désormais dans la cour du musée.

Pour tout savoir sur le compagnonnage, deux adresses :

Association ouvrière des compagnons du devoir et du Tour de France

1 rue Théroigne de Méricour 17 000 La Rochelle

76 rue Laroche 33 000 Bordeaux



Pendant la pose.

« La fidélité de Guîtres » devant son oeuvre



Les CAILLÈRES (1)



*Blason des Caillères
(il figure sur un chapiteau de
l'église de Clérac)
« d'argent à trois fascés
ondées de sable »*

L'histoire de Clérac que les articles précédents ont racontée est étroitement liée à celle de la famille Caillères. Arrivés en 1492, ils en ont été les seigneurs jusqu'à la Révolution. Puis, ils ont occupé les fonctions de maires pendant près d'un demi siècle, de 1807 à 1831, puis de 1847 à 1870. Jusqu'en 1886, ils ont hébergé dans leur maison du bourg de Clérac (l'ancien prieuré), la mairie et l'école. Grands propriétaires terriens, ils font partie au XIX^e siècle de ces notables éclairés qui orientent l'économie rurale vers de nouvelles activités: viticulture, élevage bovin, sylviculture.

Sans discontinuer, ils ont habité le château auquel ils ont donné leur nom jusqu'en 1958 : c'est cette année là que meurt dans son château de Caillères la dernière personne à porter le nom de Caillères à Clérac, Charlotte

de Caillères, veuve de Gaston Furcy de Lavaud. La famille s'est éteinte en 1973 avec le dernier représentant d'une branche collatérale, Alain de Caillères, décédé à Bordeaux. Mais la famille compte toujours de très nombreux descendants par les femmes et plusieurs habitent encore à Clérac.

La famille Caillères est une famille de très ancienne noblesse, appartenant à ce qu'on appelle la noblesse d'épée ou noblesse d'ancienne extraction. Aussi loin qu'on puisse remonter dans le temps, les Caillères sont nobles. On peut les suivre depuis 1462 (la Guerre de 100 ans est tout juste terminée) : leur nom de famille est alors Potier ou Portier, Caillères n'est que le nom d'une seigneurie qu'ils possèdent dans la paroisse de Rivières, près de La Rochefoucauld. Mais très vite, ils abandonnent leur patronyme de Potier au profit de celui de Caillères, qu'ils orthographient de façons fort différentes : Cailhères, Caillères, Callières ou Caillières. Au XIX^e siècle, suivant la mode du moment dans beaucoup de familles nobles ou non nobles, ils s'attribuent le titre de marquis. Ils n'y ont pas droit, mais se réfèrent à une lettre d'invitation à déjeuner adressée à l'un d'eux en 1814 par le roi Louis XVIII et l'appelant Monsieur le Marquis de Caillères ! Leurs armes, qui figurent sur un chapiteau de l'église de Clérac, sont « d'argent à trois fascés ondées de sable »

Pendant plus de 5 siècles, tous les membres de la famille Caillères ont tenu avec grand soin leurs archives familiales. Conservées au château de Caillères et dans leur maison du bourg de Clérac, elles ont été déposées aux archives départementales en 1975 après avoir été inventoriées par M. Liebel, un historien bordelais. Elles constituent une source d'une très grande richesse pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire locale.

AU MOYEN AGE : DES CHEVALIERS DE L'ANGOUMOIS, PROCHES DES LA ROCHEFOUCAULD

Le plus lointain ancêtre connu des Caillères est Jehan Portier, écuyer, seigneur de Caillères dans la paroisse de Rivières, en Angoumois. Nous savons qu'il était le fils de Loys (Louis) Portier, qui était décédé en 1484. Il avait deux oncles : Charles Portier, marié à Élisabeth Grelis, mort sans héritiers ; et Guillaume Portier.

Le 13 octobre 1490 il est reconnu noble et issu de noble lignée par les commissaires du roi de France Charles VIII réunis à Verteuil, château appartenant à la famille de La Rochefoucauld, au vu d'actes anciens . Nous ignorons l'origine de sa noblesse. Sans doute appartenait-il à une famille d'hommes d'armes, qui, au cours de la Guerre de 100 ans s'étaient enrôlés dans les armées françaises ou anglaises, et avaient reçu en récompense un titre de noblesse et un fief noble. Les Portier avaient fait le bon choix, en s'engageant, comme leurs voisins La Rochefoucauld, aux côtés du roi de France, contrairement à la majeure partie des Aquitains qui avaient pris parti pour leur suzerain

immédiat, le duc d'Aquitaine qui était aussi roi d'Angleterre, et qui perdirent tous les avantages qu'ils avaient pu obtenir, lorsque le conflit franco-anglais se termina par la victoire du roi de France. La noblesse des Caillères fut plusieurs fois confirmée au cours des siècles suivants en s'appuyant sur la reconnaissance de 1490.

Jehan Portier, qualifié tantôt de noble homme, tantôt d'écuyer ou de chevalier, était donc seigneur de Caillères, un fief noble situé dans la paroisse de Rivières, entre Angoulême et La Rochefoucauld, en bordure de la forêt de la Braconne. Au centre de la seigneurie se trouvait un « hostel » qui subsiste encore aujourd'hui. Il a certes été modifié depuis (en particulier au XVII^e siècle), mais une observation attentive de la construction révèle des parties plus anciennes (des croisées et des meurtrières rebouchées). Autour de cet « hostel », se trouvaient des terres agricoles, que le seigneur concédait à des paysans moyennant paiement d'une rente annuelle. Enfin, du fait de sa seigneurie de Caillères, Jehan Portier avait des droits de pacage, de chasse et de police dans la forêt toute proche de la Braconne.

La seigneurie de Caillères relevait directement des comtes d'Angoulême. Le 5 août 1497, Jehan Portier, écuyer, seigneur de Caillères, rend ainsi hommage au château de La Rochefoucauld à la princesse Louise de Savoie, veuve de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, comme tutrice de ses enfants François et Marguerite (François n'est autre que le futur roi François 1^{er} et Marguerite épousera Henri d'Albret, roi de Navarre, et sera la grand mère d'Henri IV). La seigneurie de Caillères, dont les Portier ont pris le nom disparaît des biens de la famille dès le XVI^e siècle, sans que l'on puisse dire ce qu'il en est advenu.

Jehan Portier, écuyer, seigneur de Caillères est donc un homme bien établi : noble, possédant un fief conséquent, il vit dans l'entourage des La Rochefoucauld qui sont les protégés des rois de France. Reste à lui trouver une épouse de son rang.

1492 : MARIAGE AVEC L'HERITIÈRE DE LA SEIGNEURIE DE CLÉRAC

L'heureuse élue est Perrette de Fart (ou de Fort), fille de Pierre de Fart, écuyer, seigneur de Lamenceaux, et Marie Girauld. Le mariage est célébré par contrat le 14 mai 1492 devant maître Chasteauguyon, notaire à Montguyon. C'est pour Jehan Portier de Caillères une très riche union. En effet, la mariée apporte dans la corbeille, outre 200 livres de dot donnés par ses parents, la terre et seigneurie de Clérac, que lui lègue sa tante, Jehanne Girauld, veuve de Pierre Ardilhon, écuyer, seigneur de Clérac, sans héritiers directs, « pour le grand amour et délection qu'elle a pour sa nièce et les services que celle-ci lui a rendus ». Nous retrouvons là Pierre Ardilhon et son épouse Jehanne Girauld que nous avons déjà rencontrés au tout début des articles sur l'histoire de Clérac.

Les familles des deux époux se ressemblent. Ce sont toutes les deux des lignées d'écuyers, c'est à dire de petits seigneurs, descendants d'hommes de guerre. Elles viennent de l'Angoumois : par sa mère, Perrette de Fart, appartient à la famille Girauld qui possède la seigneurie d'Anqueville en Angoumois. Enfin, elles sont toutes les deux dans la mouvance des La Rochefoucauld : la seigneurie de Clérac a été démembrée en 1462 de la seigneurie de Montguyon par Marguerite de La Rochefoucauld, dame de Montguyon, au profit de Bertrand Ardilhon et de son épouse Jehanne Girauld.

En 1492, année du mariage, Clérac est une seigneurie prospère. D'une superficie de 1600 ha environ, elle ne couvre que le tiers environ de l'actuelle commune : le démembrement de 1462 lui donne comme limites le Lary à l'est, le Placin au nord et le ruisseau de Teurlay au sud. La limite ouest avec les seigneuries de Montlieu et Fronsac sont plus floues et donneront lieu à de nombreuses contestations. Le seigneur de Clérac exerce sur ses terres les droits de basse justice et doit l'hommage lige au seigneur de Montguyon au devoir d'un autour sor.

Bertrand Ardilhon a été un seigneur rural soucieux de la mise en valeur des domaines qui lui ont été donnés .

Entre 1463 et 1482, il a concédé une centaine de « maynes » à des « tenanciers ». Chaque tenancier

Les CAILLERES (1) (suite)

a été tenu de remettre en état et de cultiver son bien, moyennant le paiement d'une redevance en nature, en argent et en travail. Le tout assure à Bertrand Ardilhon des revenus confortables.

En bon gestionnaire, Bertrand Ardilhon a aussi fait restaurer plusieurs moulins à eau sur le Lary et ses affluents, ainsi qu'une tuilerie.

Et en seigneur soucieux du bon état de sa seigneurie, il a fait reconstruire le prieuré et l'église : l'abside semi circulaire est remplacée par un mur plat orné d'une grande fenêtre gothique et une chapelle latérale est ajoutée au sud en l'honneur de Saint Antoine.

Et au centre de son domaine, il a construit un « hostel », situé entre deux petits ruisseaux pouvant alimenter des douves (l'un d'eux porte curieusement le nom de « Giraud », peut être en souvenir de Jehanne Girauld?). Cet « hostel » de Clérac qui prendra par la suite le nom de « Caillères » ressemble à bon nombre de manoirs édifiés à la même époque dans notre région : un grand corps de logis rectangulaire couvert d'ardoises et flanqué d'une tour contenant un escalier en colimaçon est précédé par une cour fermée par des communs sur deux côtés et un portail monumental sur le troisième. C'est encore à peu près ainsi que se présente le château de Caillères.

FIN XV^{ème} - FIN XVI^{ème} SIECLE : IMPLANTATION DEFINITIVE A CLERAC

L'implantation des Caillères à Clérac est contestée. Ils doivent affirmer leurs droits, face aux autres héritiers de Bertrand Ardilhon et Perrette de Fart, à savoir les descendants des familles Ardilhon et Girauld qui contestent la donation de Jehanne Girauld à sa nièce Perrette de Fart et à Jehan de Caillères.

Plusieurs procès s'en suivent, d'abord avec Foucaud Ardilhon, seigneur de la Jassière, frère de Bertrand Ardilhon. Finalement, par une transaction de 1492 passée à Saint Jean d'Angély, Foucaud Ardilhon, abandonne ses droits sur Clérac moyennant le paiement par Jehan Portier de Caillères d'une somme de 30 livres tournois. Deux ans plus tard, Jean Portier de Caillères est en conflit avec Pierre Girauld, seigneur d'Anqueville, parent de Perrette de Fart par sa mère. Plusieurs sentences s'en suivent jusqu'en 1501 : elles confirment toutes Perrette de Fart et son époux Jean Portier de Caillères dans la possession de la seigneurie de Clérac.

Désormais, les Caillères sont solidement implantés à Clérac. En 1554, le roi Henri II autorise le petit fils de Jehan Portier de Caillères, Guy de Caillères, seigneur de Clérac à refaire le terrier de la seigneurie, c'est à dire à établir la liste de tous les tenanciers qui y cultivent des terres. La possession de la seigneurie de Clérac est ainsi reconnue très officiellement par le pouvoir royal comme un bien de la famille Caillères.

Les premiers Caillères, seigneurs de Clérac se fondent peu à peu dans la noblesse locale. Ils abandonnent leur patronyme de Portier pour se faire appeler « Caillères, seigneurs de Clérac ». L'« hostel » de Clérac devient l'« hostel » de Caillères : Jehan Portier de Caillères lui a sans doute apporté quelques modifications, comme le montrent encore les pilastres entourant certaines fenêtres.

Ils trouvent leurs épouses dans un cercle limité de familles gravitant autour des Ardilhon et Girauld.

Le fils aîné de Jehan Portier de Caillères et Pierrette de Fart, François de Caillères, épouse en 1520 Marguerite de Sousmoulins. Celle ci est la fille de Guy de Sousmoulins, écuyer, seigneur de Sousmoulin, Vibrac et Valet et de Marguerite Ardilhon. Elle apporte aux Caillères une nouvelle seigneurie, Poulignac en Chalais, qu'ils conserveront quelque temps.

Leur fils et héritier, Charles de Caillères se marie le 7 février 1566 avec Jeanne Dussault, qui par sa grand mère est la cousine de David Mahé de l'Aigle marié à Jaquette de Sousmoulins, fille de Charles de Sousmoulins, seigneur de Vibrac et de Louise Girauld, dame d'Anqueville!

Au début du XVI^e siècle, les Caillères sont de fervents catholiques. Deux des fils de Jehan de Caillères et Perrette de Fart sont des religieux : Eutrope est chevalier de Rhodes et Jacques est bénédictin. Mais, à l'exemple de leurs suzerains et protecteurs La Rochefoucauld et comme presque la totalité des habitants de la Saintonge, leurs descendants deviennent protestants : leur petit fils François l'est quand il épouse en 1566 Jeanne Dussault. Cependant, dès le début XVII^e siècle ils sont revenus dans le giron du catholicisme : Jacques de Caillères est catholique en 1605 quand il épouse Catherine Green de Saint Marsault. Ce mariage est une étape dans l'ascension des Caillères. Pour la première fois, ils sortent du cercle étroit des familles avec lesquelles ils avaient l'habitude de s'allier. Pour la première fois, ils contractent alliance avec plus puissants qu'eux : d'origine anglaise, les Green de Saint Marsault sont d'une noblesse encore plus ancienne et plusieurs de ses membres sont admis à la cour du Roi.

Jean-Paul Grasset



*Le logis de Caillères à Rivières (Charente)
(fief d'origine de la famille Caillères)*

La violette

Au XIX^{ème} siècle la violette était la reine des fleurs ! C'était la fleur que l'on offrait à la Saint Valentin, symbole de l'amour secret, de l'innocence et de la pudeur.

La violette a donné lieu à la création de nombreux cultivars. Hélas beaucoup ont été perdus à cause des guerres et de l'essor de la culture en serre. Il y en a pour tous les goûts, elles reviennent en force dans les pépinières, ces fleurs ont une floraison précoce dès le mois de février.

Elles sont à fleurs simples, semi doubles ou doubles, bleues, violettes mais aussi blanches, roses, jaunes, mouchetées avec un feuillage caduc ou semi persistant.

Il ne faut pas confondre violette et pensée, les violettes ont deux pétales supérieurs et trois autres tournés vers le bas tandis que les pensées ont quatre pétales dressés vers le haut et un pétale tourné vers le bas.

Il faut les planter en automne jusqu'au début du printemps s'il ne gèle pas. Elles se mettent au pied des arbres ou d'arbustes caducs, au pied des grandes vivaces qui les préserveront des chaleurs de l'été tout en laissant assez de lumière en hiver, pour fleurir.

Elles aiment les sols frais bien drainés et riches. Si le sol est lourd, apportez un peu de sable ou de gravier au fond du trou. Les *Viola odorata* se ressèment d'elles-mêmes. Elles sont faciles à multiplier et à transplanter. L'entretien est simple, facile et sans effort, il suffit d'ôter les fleurs fanées pour prolonger la floraison puis tailler les feuilles en juillet. Les violettes se mettront au repos et passeront l'été sans effort. Cela favorisera leur prochaine floraison. On peut aussi les pailler avec du terreau de feuilles. Ainsi, les violettes resteront au jardin plusieurs dizaines d'années. Le parfum des violettes varie en fonction de la saison, du temps, du sol, de la maturité de la fleur. La violette c'est une coquette qui sent bon le parfum de la campagne !



En hiver, on mange des oranges



Proportions pour 5 à 6 personnes

Carottes râpées à l'orange et au cumin

Ingrédients

6 carottes
1 gousse d'ail hachée
1 cuillère à café de cumin en poudre
le jus d'une orange pressée

3 cuillères à soupe d'huile d'olive et une de vinaigre.

Préparation

Eplucher et râper les carottes, puis les assaisonner avec la sauce préparée avec tous les ingrédients.

Moules à l'orange

Ingrédients

2kg de moules
40cl de crème fraîche
3 oranges non traitées
bouquet garni
une bonne pincée de piment d'Espelette.

couteau économe, puis les hacher très fin et les mélanger avec la crème et le piment ; laisser macérer au moins une heure.

Nettoyer les moules et les faire ouvrir avec le bouquet garni, conserver un peu de jus pour ajouter à la crème ; enlever la deuxième coquille et les disposer dans un plat allant au four.

Préparation

Prélever finement les zestes des oranges avec un

Recouvrir les moules avec la sauce et passer 20 mn à four chaud avant de servir.

Canard à l'orange

Ingrédients

1 beau canard
4 oranges non traitées
sel, poivre
1 petite cuillère de fécule de pomme de terre

bouillante, égoutter et réserver. Prélever le jus des 2 oranges et l'ajouter aux zestes.

Couper en tranches fines la 4ème orange et couper chaque tranche en 2.

Préparation

Peler à vif une des oranges et mettre les quartiers dans le ventre du canard.

Mettre le canard à cuire au four en plaçant suffisamment d'eau dans le plat pour obtenir un jus moins gras. Enlever la peau de 2 oranges et les découper en julienne, puis les cuire 1 mn dans l'eau

Découper le canard en fin de cuisson, le disposer dans le plat de service entouré des demis rondelles d'oranges. Dégraisser le jus si nécessaire (en faisant couler doucement la graisse qui se trouve au dessus)

Préparer la sauce en délayant la fécule avec une cuillère d'eau froide, l'ajouter au jus avec les zestes et le jus d'orange ; réchauffer doucement en remuant et servir en saucière avec le canard.

Gâteau à l'orange

Ingrédients

1 orange non traitée
100 g de beurre
100 g de sucre
175 g de farine
2 œufs
100 g d'écorces d'oranges confites
1 sachet de sucre vanillé
1 cuillère à café de levure chimique

Préparation

Prélever le zeste et le jus de l'orange. Mélanger le sucre et le beurre en pommade, ajouter les œufs puis la farine, le sucre vanillé, la levure, le zeste et le jus, bien lier au fouet. Incorporer les écorces d'orange en remuant doucement le mélange. Verser dans un petit moule à cake ou à manquer préalablement beurré. Cuire 40 à 45 mn dans un four préchauffé à 180°.

Etat civil

**Émy LAFFONT**

née le 10 juin 2015 à Lormont (Gironde),
fille de Nathalie LAFFONT, domiciliée 8 rue du Brandard



Madame Marcelle ADOLPHE,
domiciliée 2 rue des Chênes, décédée à Montlieu-la- Garde le
08 août 2015 à l'âge de 88 ans

Monsieur Michel GUENON,
domicilié « Simonneau » décédé à Libourne le 07 septembre
2015 à l'âge de 83 ans

Informations utiles

Mairie de Clérac

Le Bourg
17270 Clérac
Tél : 05.46.04.13.12
Fax : 05.46.04.29.06
clerac@mairie17.com
www.ville-clerac.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le lundi, mardi et jeudi
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h15
Le vendredi de 14h à 17h30
Le samedi de 8h30 à 12h30

Culture

Bibliothèque : 05.46.70.07.78
email : bibliotheque.clerac@orange.fr

Musée :

1 route des châteaux
05.46.04.07.83
email : musee-clerac@orange.fr
web : www.musee-clerac.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le mardi et mercredi de 14h à 18h30
Le jeudi, vendredi, samedi et dimanche
de 10h à 12h et de 14h à 18h30

Education

Ecole : 05.46.04.53.82
Garderie périscolaire
(s'adresser à la mairie) : 05.46.04.13.12

Office religieux

Planning des messes à partir du mois de septembre 2013, en expérimentation pour un an :

Messes du samedi 18 h 30 de Pâques à la Toussaint
Messes du samedi 18h de la Toussaint à Pâques

1er samedi : Eglise de Chevanceaux

2ème samedi : Eglise de Clérac

3ème samedi : Eglise de Vassiac-Montguyon

4ème samedi : Eglise de Cercoux

5ème samedi : Eglise de St Pierre du Palais

Tous les dimanches : Eglise de Montlieu à 10h30

Paroisse Sainte Thérèse (Montlieu-la-Garde)

05 46 04 44 41 fax : 05 46 04 66 79

Services

Salle des fêtes : 05.46.04.13.12

La Poste : 05.46.04.13.00

ADMR Saintonge Sud (Ancienne Mairie de Saint Martin d'Ary,
26, route de Royan) : 05.46.04.45.97

Déchèterie-SOTRIVAL : 05.46.04.03.38

Du mardi au vendredi : 8h30-12h et 14h-17h15.

Samedi : 9h-12h30 et 14h00-17h30. Fermé dimanche, lundi et jours fériés.

SPA (Saintes) : 05.46.93.47.65

web : spa.de.saintes.free.fr

Régie d'exploitation services des eaux : 05.46.49.42.56

E.R.D.F. (dépannage) : 0810 333 017

G.R.D.F. (dépannage) : 0810 433 017

France Télécom : 12 14

SNCF : 36 35

Social

Maison de la Solidarité et des Services publics (Mairie de Montguyon) : 05.46.04.01.45

Assistante sociale (service social de Montendre) :

Le 1^{er} mardi de chaque mois de 14h à 16h sur rendez-vous au
05.46.49.27.77

Tourisme

Communauté de Communes de la Haute Saintonge :

05.46.48.12.11 / Fax : 05.46.48.74.78

web : www.haute-saintonge.com

Office de tourisme cantonal Montguyon : 05.46.04.28.70

Urgences et santé

Samu : 15

Police : 17

Pompiers : 18

N° d'Urgence Unique Européen : 112

Gendarmerie de Montguyon : 05.46.04.10.13

Hôpital Jonzac : 05.46.48.75.75

Hôpital Libourne : 05.57.55.34.34

Infirmière (Stoffel Corinne) : 05.46.04.73.56

Médecin de nuit (week-end et fériés) : 05.46.27.55.20

Centre antipoison (Bordeaux) : 05.56.96.40.80

Accueil familial personnes âgées

Mme Bodin Sylvie (Matrat) 05.46.04.29.54.

Mme Martin Francine (rue de la franière) 05.46.48.02.58.

Mme Prezat Annie (la Giraude) 05.46.04.13.75.

Mme Vias Sylvie (11 rue de lesné) 05.46.04.20.89.

Mme Géron Agnès (rue du Brandard) 05.46.04.28.59

Assistants maternelles

Mme Besson Marie-Laure (Rue de Lesné) 05.46.04.07.61

Mme Glenisson Marie-Hélène (rue de la faiencerie)
05.46.48.26.60.

Mme Tingul Linda (rue du Jeu de Quilles) 05.46.70.69.13.



Mairie de Clérac

1, place de la Mairie
17270 CLÉRAC

Téléphone : 05 46 04 13 12

Télécopie : 05 46 04 29 06

Messagerie : clerac@mairie17.com

Site internet : www.ville-clerac.fr